

Harcèlement par mon gardien

Par SoIN

Bonjour,

Je me fais régulièrement harceler par ma gardienne et je voudrais savoir comment traiter le problème.
Quel type de démarche pour arrêter son contrat de travail dès que possible et quels coûts pour la copropriété ?

En vous remerciant par avance,

Par kang74

Bonjour

Personne d'autre que l'employeur ne peut décider de prendre une sanction envers son employé , et s'il le fait c'est en respectant le droit du travail et les procédures, avec des éléments probants s'il ne veut pas être condamné à payer des dommages et intérêts, en plus des indemnités légales dont le montant dépendra de son ancienneté

Par de là, votre seul pouvoir c'est de porter plainte si possible avec des éléments factuels (en définissant déjà précisément ce que vous lui reprochez) et de la même façon d'alerter son employeur .

Par isernon

bonjour,

êtes-vous locataire ou copropriétaire ?
que vous reproche exactement ce gardien ?
êtes-vous le seul occupant à vous plaindre de ce gardien

vous savez sans doute que ce vous demandez, c'est de licencier ce gardien, il faut des arguments pour que le syndic licencie ce gardien.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,
Etes-vous le seul à vous plaindre de l'attitude de cette gardienne ? Ou bien est-elle désagréable avec tout le monde ?
Que vous reproche-t-elle ?